



## AVIS PUBLIC

### **Dérogation mineure** 155, avenue du Parc (Lot 1 577 961)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet d'aménagement d'un espace de stationnement visant l'immeuble sis au 155, avenue du Parc, sur le lot 1 577 961, afin d'accorder ce qui suit :

- Qu'une remise soit localisée en marge avant du bâtiment, alors que la ligne 12 du tableau de l'article 111 du règlement le prohibe;
- Que l'accès véhiculaire et l'allée d'accès se situent à une distance de 0,7 m de la ligne latérale gauche de terrain et de 0,8 m de la ligne latérale droite de terrain, alors que l'article 164 du règlement prévoit un minimum de 1 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 14 février 2023 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'île-Perrot, ce 26 janvier 2023.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Directrice des affaires juridiques et greffière